

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2026_034

Désignation des délégués au CNAS

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Sainte-Énimie, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Sylvain MOLINES, Jérémy RAMOND, Carine COUVE, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérôme VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric DESCOTTE, François LEROY, Eric SAQUET, Patrick SALSON, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Alain CHMIEL, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT, Isabelle CARTAILLAC, Josian FRAYSSE, Frédéric BARASCUD

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BOURASSEAU

Date de convocation : 11 mai 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 28	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Vu la délibération DE_021_2018 du 16 avril 2018 relative à l'adhésion du Syndicat mixte du Tarn-amont au Comité national d'action sociale (CNAS),

Considérant le renouvellement du comité syndical, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants pour le collège des élus et le collège des agents du CNAS,

Le Président précise que le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif. Il a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, en proposant à cet effet, plusieurs prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...

Le Président propose donc au conseil syndical de désigner un représentant pour le collège des élus et un représentant pour le collège des agents au sein du CNAS,

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Désigne le Président, Thierry SOLIER, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS,

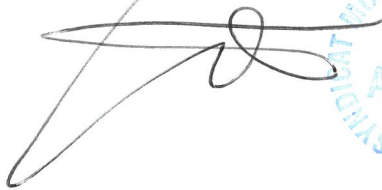
Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_034-DE
A G E D I

Désigne Cindy RODRIGUES-DELANNOY, agent du syndicat mixte, comme correspondant en charge d'assurer le relais entre le CNAS et les agents,

Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Sainte-Énimie, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER



La Secrétaire de séance, Anne-Sophie BOURASSEAU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26/05/2026
et publié ou notifié
le 01/06/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_034-DE
A G E D I